

Post permis

(Obligatoire à partir de 1^{er} janvier 2019)

Dans la pratique, la formation se déroule sur une seule journée. Organisée collectivement, elle regroupe entre 6 et 12 jeunes conducteurs par stage. Elle permet aux élèves de **renforcer leurs compétences, leurs savoirs et leurs bons comportements grâce à 7 heures d'enseignement** dispensées par un enseignant habilité et une auto-école labellisée.

Le matin, les élèves travaillent sur **l'amélioration de leur compréhension et la gestion de certaines situations de conduite complexes**. Le but : vous faire prendre conscience des risques grâce à un échange dynamique :

- Freinage d'urgence
- Évitement
- Perte d'adhérence
- Conduite avec lunette alcoolisée et téléphone portable
- Atelier pneu dispensé par un spécialiste
 - Découverte des différentes usures des pneus
 - Changement d'une roue

L'après-midi, le thème abordé concerne la mobilité : **comment participer à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens ?** Sont alors traités les sujets de mobilité responsable, de stratégie et de choix de mobilité.

En s'y inscrivant volontairement, entre le 6^{ème} et 12^{ème} mois après l'obtention du permis, **les nouveaux titulaires d'un premier permis de conduire bénéficient d'une période probatoire réduite**. Ils accèdent plus rapidement aux 12 points sur leur permis :

- 2 années d'obtention sans perte de points suffisent suite à une formation traditionnelle ou en conduite supervisée, contre 3 d'ordinaire.
- Après une conduite accompagnée, la période probatoire est raccourcie à 18 mois (contre 2 ans en général).

Bon à savoir : un stage pour éviter le pic d'accidentalité du jeune conducteur Selon les statistiques, les conducteurs novices sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois d'obtention de leur permis. Ce stage d'après-permis a donc pour objectif de lutter contre cette tendance, liée à une prise d'assurance et de confiance souvent hâtive.